

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES



UNIVERSITE DE POITIERS
Direction de la Commande et de l'Achat Public
15 rue de l'Hôtel Dieu
TSA 71117
86073 POITIERS CEDEX 9
Tél: 05 49 45 41 14

Fourniture de monographies et manuels scolaires édités en France
dont la langue principale est le Français pour l'Université de Poitiers

Date et heure limites de réception des offres

02.11.2026 à 12h

Règlement de la Consultation
2026F008

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u>	<u>3</u>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION ET MONTANTS	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	4
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	<u>4</u>
2.1 - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
<u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	<u>4</u>
<u>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	<u>5</u>
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	5
4.2 - VARIANTES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<u>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u>	<u>6</u>
<u>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS</u>	<u>7</u>
<u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>8</u>
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	8
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	8
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	8
7.4- RENSEIGNEMENTS SUR LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS :	8

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

Fourniture de monographies et manuels scolaires édités en France dont la langue principale est le français et pour l'Université de Poitiers.

Lieu(x) d'exécution : Tous les sites de l'Université de Poitiers implantés en Poitou-Charentes (Poitiers, Châtelleraut, Angoulême, Niort, Futuroscope Chasseneuil et communes avoisinantes).

Le présent marché porte sur la fourniture de :

- Livres publiés en France (par livre, il est entendu tout ouvrage référencé par un numéro ISBN).
- Manuels scolaires tels que définis dans l'article 1 du décret 2004-922 du 31 août 2004 et à l'article 3 de la loi du 10 août 1981 : « Sont considérés comme livres scolaires [...] les manuels et leur mode d'emploi, ainsi que les cahiers d'exercices et de travaux pratiques qui les complètent ou les ensembles de fiches qui s'y substituent, régulièrement utilisés dans le cadre de l'enseignement primaire, secondaire et préparatoire aux grandes écoles, ainsi que les formations au brevet de technicien supérieur, et conçus pour répondre à un programme préalablement défini ou agréé par les ministères concernés ».

De manière générale, le présent marché ne concerne que les ouvrages « papier », mais il peut aussi s'élargir à des livres accompagnés de divers supports (Cédérom, DVD, objets 3D, etc.). Le titulaire doit fournir des ouvrages recoupant l'ensemble des besoins d'un établissement d'Enseignement Supérieur et de Recherche pluridisciplinaire, incluant notamment la documentation destinée en priorité au 3^e cycle et à la Recherche.

1.2 - Etendue de la consultation

Le présent accord cadre est lancé sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions de l'article R2124-2-1° du Code de la Commande publique et suit les dispositions des articles R2162-2 al 2, R2162-4-2°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Il s'exécute au moyen de bons de commande notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum.

1.3 - Décomposition de la consultation et montants

La consultation n'est pas allotie. Le montant maximal de cette consultation sera de 1 000 000€HT pour toute la durée du marché.

Fourniture de monographies et manuels scolaires édités en France dont la langue principale est le Français pour l'Université de

A titre d'information, les montants dépensés des années précédentes sont les suivants :

2022	2023	2024	2025	Total général
286 720,53 €	276 924,70 €	251 617,05 €	235 818,42 €	1 051 080,70 €

1.4 - Conditions de participation des concurrents

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale
Livres, brochures et dépliants imprimés. (221000001)

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché seront fixés dans le cadre de l'annexe à l'acte d'engagement.

2.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Dans une volonté de protéger l'environnement, l'Université de Poitiers a décidé de faire application des dispositions des articles L2112-1 à 4 du Code de la Commande Publique, en prévoyant des conditions d'exécution des prestations comportant des éléments à caractère environnemental.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés aux articles L2113-12 à 16 du Code de la Commande Publique.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

Fourniture de monographies et manuels scolaires édités en France dont la langue principale est le Français pour l'Université de

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et son annexe
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.)

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : www.univ-poitiers.fr et www.marches-publics.gouv.fr.

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3077184&orgAcronyme=f2h>

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

➤ DC1 Lettre de candidature et DC2 Déclaration du candidat.

Les candidats utiliseront les formulaires **DC1** et **DC2** pour présenter leur candidature. Ces formulaires sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

En cas de groupement d'entreprises, le formulaire DC1 sera signé par chaque membre du groupement, ou par le mandataire dûment habilité qui devra joindre les habilitations nécessaires.

➤ Le ou les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée

pour engager la société, et le cas échéant l'habilitation du mandataire à engager le groupement (habilitation signée par l'ensemble des membres du groupement).

➤ Pour apprécier les capacités économiques, techniques et professionnelles :

Capacités économiques et financières du candidat

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Capacités techniques et professionnelles :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Fourniture de monographies et manuels scolaires édités en France dont la langue principale est le Français pour l'Université de

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En cas de candidature en groupement, les documents prévus seront produits par chacun des membres du groupement (à l'exception du DC1, commun au groupement) ; les documents relatifs à la capacité économique et financière et à la capacité technique donneront lieu à une appréciation globale de la capacité du groupement.

Pour les entreprises et sociétés nouvellement créées, les candidats pourront fournir, comme « preuve par équivalence », tous les éléments susceptibles de permettre d'apprécier leurs moyens (humains, techniques, financiers) pour assurer les prestations. L'acheteur public appréciera le caractère suffisant ou non des documents présentés.

- Une attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF (datant de moins de 6 mois)
Cette attestation devra être renouvelée tous les 6 mois jusqu'à la fin du contrat.
- Une attestation fiscale justifiant de la régularité de la situation fiscale du candidat

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- **Un acte d'engagement** (A.E.) et son annexe : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que, s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Les critères relatifs à la candidature sont :

**Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles**

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Fourniture de monographies et manuels scolaires édités en France dont la langue principale est le Français pour l'Université de

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1- Valeur technique selon annexe à l'AE	70
2- Prix	20
3- Performance en matière de développement durable	10

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'art R2144-1 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6 : Conditions d'envoi des plis

Les offres sont à remettre par voie dématérialisée exclusivement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3077184&orgAcronyme=f2h>

Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Fourniture de monographies et manuels scolaires édités en France dont la langue principale est le Français pour l'Université de

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre retenue donnera lieu à la signature manuscrite du marché public par l'Université de Poitiers. La signature électronique est autorisée.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à partir de PLACE :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3077184&orgAcronyme=f2h>

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 - Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.

7.4- Renseignements sur les voies et délais de recours :

Services auprès desquels des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

- Tribunal Administratif de Poitiers hôtel Gilbert 15 rue Blossac - B.P. 541, 86020 Poitiers Cedex, tél. : 05 49 60 79 19, courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr
- Université de Poitiers Services Centraux D.I.A.F. 15 rue de l'Hôtel Dieu, F-86034 Poitiers Cedex, tél : 05 49 45 30 65, courriel : marchés@univ-poitiers.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Poitiers hôtel Gilbert 15 rue Blossac - B.P. 541, 86020 Poitiers Cedex, tél. : 05 49 60 79 19, courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges – Préfecture de la région Aquitaine – 4B Esplanade Charles de Gaulle – 33000 Bordeaux Cedex – Tel : 05 56 90 65 30